



Numéro 6
4 mars 2015



COLZA :

- Vol de charançon de la tige non démarré

- Point régulateur

BLE : Simulation de la pression piétin-verse

AGRO-METEO

Ce sont les pluies de cette dernière décade, de l'ordre de 26 mm sur les postes de Vendrest et Dammartin-en-Goële, qui perturbent principalement les travaux. Les semis de protéagineux et d'orge de printemps sont retardés et certains désherbages sur céréales ne sont pas encore effectués.

Les températures sont marquées par une ou deux matinées avec des gelées dépassant les - 2° C le 22 février, par contre, les maximales atteignent quasiment les 12° C le 23 février à Vendrest. L'ensoleillement se fait désirer avec seulement 3 journées avec plus de 4 heures de soleil et 2 jours durant lesquels le soleil est totalement absent, d'où une reprise de végétation en demi-mesure.

COLZA

(stade : C1 à C2)

Très peu de parcelles ont atteint le stade C2, la majorité sont encore au stade C1 ; néanmoins, à la faveur de quelques journées ensoleillées la reprise s'engage un peu plus franchement.

Bien repérer le stade C2 entre-noeuds visibles. On voit un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles : c'est la tige. Un stade est considéré comme atteint quand 50 % des plantes sont à ce stade. (source : CETIOM).



Charançon de la tige : début de vol non démarré

Pour l'instant les conditions climatiques ne sont pas favorables au vol mais, elles pourraient l'être en fin de semaine si les journées sont ensoleillées avec des températures qui dépassent les 9 °C et en l'absence de vent. Dans ce cas, les charançons de la tige vont rejoindre les cultures pour se nourrir puis pondre.

A la reprise de la végétation, les deux espèces de charançons sont souvent présentes ensemble dans les parcelles : le charançon de la tige du chou accompagnant ou précédant légèrement et très fréquemment le charançon de la tige du colza dans les cuvettes jaunes. Leur nuisibilité étant très différente, reportez vous à l'Info.plaine Nord 77 n° 4 pour bien les identifier.

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelle du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 2 du 3 mars 2015. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le guide Culture Info.plaine - Interventions de printemps. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Anne PAPIN
01 60 24 71 87 / 06 07 18 21 21

Pôle agronomie et environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR15 26/01/15

🚩 Régulateur au printemps : rarement utile

Le régulateur est utile seulement dans un seul cas qui combine :

- un peuplement important (> 15 pieds/mètre linéaire ou > 75 pieds/m²),
- un excès d'azote (sur-fertilisation, apport de matières organiques...),
- une variété sensible (ex. : DK EXPERTISE, DK EXTROVERT, DYNASTIE...).

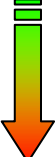
Ce qui explique que cette situation à risque reste normalement assez rare.

➤ Conséquences possibles d'une application de régulateur au printemps :

- ☹ une pénalisation sur le rendement en cas de mois de mars-avril froids,
- ☹ des retards de floraison augmentant d'autant la période de sensibilité aux méligèthes,
- ☹ un risque de favoriser le sclérotinia (pétales plus proches de l'inoculum).
- ☹ L'utilisation d'un régulateur ne permet pas de valoriser des doses d'azote plus importantes que celles qui sont conseillées.

😊 Un régulateur à petite dose permet, certaines années, une maturité plus homogène des siliques (en groupant la floraison) et de réduire les pertes de graines à la récolte. La diminution de taille facilite la récolte et permet un gain de temps.

➤ En cas de traitement : intervenir seulement une fois la reprise engagée, pas avant le stade C2 (ce qui concerne pour l'instant peu de parcelles) et au plus tard, avant le stade D1-D2 (à inflorescence dégagée).

moins agressif  Plus agressif	Produits utilisables	IFT
		MAGNELLO 0,6 à 0,8 l BALMORA ⁽¹⁾ 0,8 à 1 l/ha + mouillant ⁽²⁾
	SUNORG PRO 0,5 à 0,6 l TOPREX 0,2 à 0,4 l/ha	0,8 à 1 0,4 à 0,8
	CARYX 0,7 l	0,5

(1) En situation de risque très élevé, le tébuconazole (BALMORA) peut s'avérer insuffisant.

(2) Mouillant : Trader Pro, Heliosol, LI 700, Surf 2000

Ces produits sont également efficaces contre les maladies fongiques précoces (cylindrosporiose et pseudocercospora) non observées à ce jour.



Variétés résistantes à la verse, faible peuplement, pas d'excès d'azote.

CEREALES (stade : fin tallage à décollement de l'épi)

Les blés, comme les orges d'hiver, terminent globalement leur tallage. Pour les premiers semis de début octobre, on commence à voir un décollement de l'épi d'une hauteur de 2-3 mm.

Les maladies restent pour le moment contingentes aux feuilles basses, sans conséquence pour le moment.

🚩 Piétin verse : niveau de risque

Les simulations réalisées par Arvalis avec le modèle TOP, permettent de connaître les dates théoriques de contaminations et leur état d'avancement.

Sur la station de Melun pour 2 dates de semis différentes, on aurait :


- **Pour les semis précoces** (semis du 1^{er} octobre), le niveau de risque serait moyen,
- **Pour les semis plus tardifs** (autour du 25 octobre), le risque piétin-verse serait un peu plus important, proche de l'année 2001.

Attention, il ne s'agit pas ici d'intervenir car il est encore trop tôt, mais juste de vous donner un indicateur de risque.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
BALMORA	tébuconazole 250 g/l
CARYX	mépiquat chlorure 210 g/l + metconazole 30 g/l
MAGNELLO	tébuconazole 250 g/l + difénoconazole 100 g/l
SUNORG PRO	metconazole 90 g/l
TOPREX	paclobutrazole 125 g/l + difénoconazole 250 g/l



Retrouvez les bulletins Info.pl , les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

